

Small Town Theatres

Cinémas des petites villes



Strand Theatre, Beaverton, exterior, 1944. Theatre photographs (RG 56-11-0-13-1. 10011912)
Strand Theatre, Beaverton, extérieur, 1944. Photographies de cinémas (RG 56-11-0-13-1. 10011912)

The Strand Theatre in Beaverton opened in 1940, with seating for 173 patrons. It was only open on Thursday, Friday, and Saturday. In March of 1942, a theatre inspector noticed that the lightbulbs were missing from the fixtures outside the rear emergency exits. The reason given by the manager for this breach of regulations? Someone had obviously stolen them! (RG 56-9-0-4-9).

Le cinéma Strand de Beaverton a ouvert ses portes avec 173 places en 1940. Il n'était ouvert que les jeudis, les vendredis et les samedis. En mars 1942, un inspecteur a remarqué qu'il n'y avait pas d'ampoules sur les appliques situées à l'extérieur des sorties de secours arrière. La raison invoquée par le gérant pour cette infraction au règlement ? Manifestement, quelqu'un les avait volées ! (RG 56-9-0-4-9).



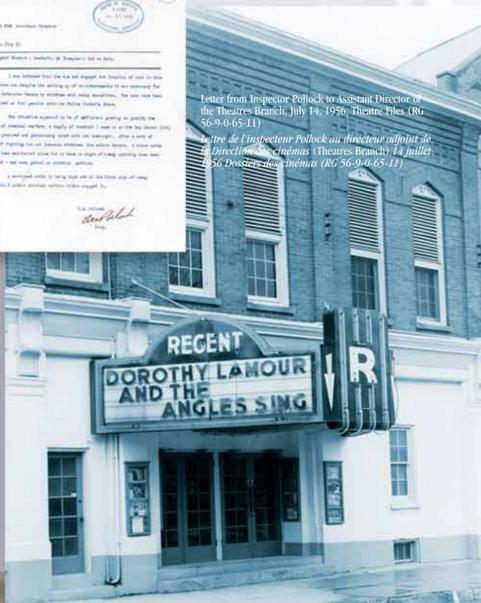
Letter from Inspector Pellock to Assistant Director of the Theatres Branch, July 14, 1956. Theatre Files (RG 56-9-0-65-11)
Lettre de l'inspecteur Pellock au directeur adjoint de la Direction des cinémas (Theatres Branch) Le 14 juillet 1956. Dossier des cinémas (RG 56-9-0-65-11)

The Regent Theatre in Seaforth was among a number operated by Herbert J. Sutherland. The building itself was owned by Florence Sutherland. The theatre closed in 1958.

In 1956, the structure became home to a colony of rats. Mr. Sutherland's response was to get a cat. The Assistant Director responded on March 23, 1956, that "we do not feel the use of cats is sufficient to eliminate the menace" (RG 56-9-0-65-11). Poison was set out, and the problem eliminated. The inspector detailed the story of the rats, cats, and chemicals in the unusually lighthearted letter included here.

Le cinéma Regent de Seaforth était l'une des salles exploitées par Herbert J. Sutherland. L'édifice lui-même appartenait à Florence Sutherland. Le cinéma a fermé ses portes en 1958.

En 1956, une colonie de rats a pris refuge dans la structure du bâtiment. M. Sutherland décida de se procurer un chat. Le directeur adjoint lui répondit le 23 mars 1956 « nous ne sommes pas d'avis que l'utilisation de chats suffise à éliminer la menace » (RG 56-9-0-65-11). De la mort-aux-rats fut disséminée et le problème disparut. L'inspecteur a détaillé l'histoire des rats, des chats et des produits chimiques dans la lettre particulièrement enjouée ci-incluse.



Regent Theatre, Seaforth, exterior, 1944. Theatre photographs (RG 56-11-0-238-3. 10012561)
Regent Theatre, Seaforth, extérieur, 1944. Photographies de cinémas (RG 56-11-0-238-3. 10012561)



Capitol Theatre, Brockville, rear of auditorium, 1947. Theatre photographs (RG 56-11-0-27-5. 10011921)
Capitol Theatre, Brockville, fond de l'auditorium, 1947. Photographies de cinémas (RG 56-11-0-27-5. 10011921)

The Capitol Theatre in Brockville opened in the mid-1930s, and was operated by Paramount Theatres Ltd. The theatre was completely renovated and upgraded in 1948. It closed in the mid-1980s.

An April 2, 1942, letter to the Chief Inspector from J. A. Mabee illustrates one of the effects that WWII had on theatres. Mr. Mabee states that "J. R. McLennan, Manager of the Capitol Theatre, Brockville, Ontario, has notified my wife who is a shareholder of this theatre, that new steel exit doors and steel frames must be installed. He claims that this order originated from your travelling inspector. These exits lead to a through street and I understand they are in working order but in need of repairs. Would it not be satisfactory to have the present doors repaired so that they would last for the duration and comply with the Dominion Government's request to save all steel for the war effort" (RG 56-9-0-9-2). The Chief Inspector agreed.

Le cinéma Capitol de Brockville, exploité par la société Paramount Theaters Ltd., a ouvert au milieu des années 1930. Il a été complètement rénové et modernisé en 1948 et a fermé ses portes au milieu des années 80.

Une lettre de J. A. Mabee, en date du 2 avril 1942 et adressée à l'inspecteur en chef, illustre l'une des conséquences de la seconde guerre mondiale sur les salles de cinéma. M. Mabee déclare que « J. R. McLennan, gérant du cinéma Capitol, à Brockville, Ontario, a avisé ma femme qui est une actionnaire de ce cinéma, que de nouveaux chambranles et portes de sortie en acier devaient être installés. Il prétend que votre inspecteur itinérant en a donné l'ordre. Ces sorties débouchent sur une voie de circulation et ces portes, semble-t-il, sont en état de marche, mais ont besoin d'être réparées. Ne serait-il pas acceptable de réparer ces mêmes portes, de façon à les faire durer et, par la même occasion, de nous conformer à la demande du gouvernement du Dominion, à savoir de réserver tout l'acier à l'effort de guerre » (RG 56-9-0-9-2). L'inspecteur en chef donna son accord.

The Classic Theatre in Owen Sound was operated by Paramount Theatres Ltd., and held a class A license allowing it to present both theatrical productions and motion pictures. By 1944, the theatre had become a class D venue, exclusively showing films. It closed on December 27, 1962.

The Theatre Inspector's Report of November 3 and 4, 1938, mentions various chesterfields and chairs at the back of the auditorium, a situation that would ordinarily be frowned upon. The inspector explains that "[the] chair [is] used by the widow of an ex-mayor... According to several persons connected to the theatre, also Police Chief... informed me that she used to attend every change of show with her husband and now continues to attend alone. This situation, re: the box seats for the family, has been this way for some time. I made no comment on it" (RG 56-9-0-53-5).

Le cinéma Classic d'Owen Sound était exploité par la société Paramount Theatres Ltd. et détenait un permis de catégorie A, lui permettant de présenter à la fois des pièces de théâtre et des films. En 1944, le cinéma est devenu un site de catégorie D, présentant exclusivement des films. Il a fermé le 27 décembre 1962.

Le rapport de l'inspecteur des cinémas, daté des 3 et 4 novembre 1938, mentionne la présence de divers sofas et fauteuils au fond de l'auditorium, un fait qui normalement aurait été désapprouvé. L'inspecteur explique que ce « fauteuil utilisé par la veuve d'un ancien maire... Selon plusieurs personnes associées au cinéma et le chef de police... qui m'ont dit qu'elle avait l'habitude de venir voir chaque nouveau spectacle avec son mari et qu'elle continuait désormais de le faire, seule. Ainsi cette situation, à savoir présence de sièges de loge pour la famille, dure depuis un certain temps. Je n'ai émis aucun commentaire à ce propos » (RG 56-9-0-53-5).



Classic Theatre, Owen Sound, exterior, 1947. Theatre photographs (RG 56-11-0-191-1. 10012533)
Classic Theatre, Owen Sound, extérieur, 1947. Photographies de cinémas (RG 56-11-0-191-1. 10012533)



O'Brien Theatre, Renfrew, lobby, 1930. Theatre photographs (RG 56-11-0-222-2. 10012554)
O'Brien Theatre, Renfrew, foyer, 1930. Photographies de cinémas (RG 56-11-0-222-2. 10012554)

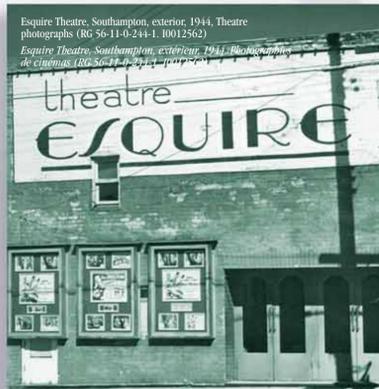
The O'Brien Theatre in Renfrew was built in 1929 by M. J. O'Brien's Ottawa Valley Amusements. The theatre is still operating today. The manager in 1957 was asked about the bag of wood shavings being stored in the basement, as the inspector felt that they were a fire hazard. The manager explained "we keep these as we get quite a few characters that manage to get sick and we use the wood shavings to stop up the inevitable results. Some of the boys are in the habit of bringing in some cheap wine and knocking it off during the performance and the heat gets 'em. We found this was the quickest way of cleaning up a mess in a hurry without offending our patrons" (RG 56-9-0-61-2).

Le cinéma O'Brien de Renfrew a été construit en 1929 par la société Ottawa Valley Amusements appartenant à M. J. O'Brien. Le cinéma est encore ouvert à l'heure actuelle.

En 1957, un inspecteur a demandé au gérant ce qu'il en était du sac de copeaux de bois entreposé à la cave, car il pensait que ce sac pouvait présenter un risque d'incendie. Le gérant a expliqué : « nous gardons des copeaux de bois car nous avons bon nombre d'énergumènes qui trouvent le moyen d'être malades et les copeaux servent à en éponger l'inévitable résultat. Certains gars ont l'habitude d'apporter du vin de mauvaise qualité et de le caler pendant la représentation, et la chaleur finit par les incommoder. Pour nous, c'est le moyen le plus rapide de nettoyer les dégâts sans offusquer nos clients » (RG 56-9-0-61-2).

The Esquire Theatre in Southampton was a primitive operation even for its time. An inspector pointed out in 1943 that there were no toilets of any kind in the building, and not even a wash-basin! After WWII, the Chief Inspector required that the building be upgraded, stating that "as you are no doubt aware, the Esquire Theatre does not meet with present day building regulations passed under the Theatres and Cinematographs Act. During the years of the War, we hesitated to order replacement or major alterations due to materials and labour being in very short supply. However, we now feel that steps must be taken to eliminate such hazardous situations and this is to advise you that the Provincial license will not be renewed upon expiry date of May 31st, 1949. You are being advised at this time so that plans may be formulated for a replacement of the existing building or, if feasible, major alterations" (RG 56-9-0-67-3). The owner was unable to finance the extensive renovations, and sold the theatre to Southampton Enterprises. The theatre remained in operation until 1974, although in its last years it was only open during the summer tourist season.

Le cinéma Esquire de Southampton fut une entreprise rudimentaire même pour l'époque. Un inspecteur a signalé en 1943 que l'édifice ne disposait d'aucune toilette d'aucune sorte et pas même d'un lavabo ! Après la seconde guerre mondiale, l'inspecteur en chef a demandé que l'édifice soit rénové, déclarant : « comme vous le savez sans doute, le cinéma Esquire n'est pas conforme au règlement actuel de la construction relatif à la loi sur les cinémas et les cinématographes (Theatres and Cinematographs Act). Pendant la guerre, nous avons hésité à ordonner une transformation ou des travaux de réfection importants à cause du manque de matériaux et de main-d'œuvre. Cependant, nous sommes désormais d'avis que des mesures doivent être prises pour éradiquer une situation aussi dangereuse et la présente est pour vous aviser que votre permis provincial ne sera pas renouvelé à sa date d'expiration, soit le 31 mai 1949. Nous vous en informons dès à présent afin que vous puissiez établir des plans pour transformer l'édifice actuel ou, si possible, y apporter des changements importants » (RG 56-9-0-67-3). Le propriétaire ne put financer les importantes réparations et vendit le cinéma à Southampton Enterprises. Le cinéma est resté ouvert jusqu'en 1974, même si, au cours de ses dernières années, il n'est resté ouvert que l'été pendant la saison touristique.



Esquire Theatre, Southampton, exterior, 1944. Theatre photographs (RG 56-11-0-244-1. 10012562)
Esquire Theatre, Southampton, extérieur, 1944. Photographies de cinémas (RG 56-11-0-244-1. 10012562)

Theatres of the North Cinéma du Nord



Canyon Recreation Club, Abitibi Canyon Colony, rear of auditorium / gymnasium, 1947, Theatre photographs (RG 56-11-0-73-2, 10011949)
Canyon Recreation Club, Abitibi Canyon Colony, fond de l'auditorium / gymnase, 1947, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-73-2, 10011949)

The Abitibi Canyon Colony, 5.6 km (3.5 miles) from Fraserdale, was built by the Ontario Power Service Corporation in 1930 to house the staff at the Abitibi Canyon generating station, as well as their families. Until 1966, both Fraserdale and the nearby colony were accessible only by rail, a 116 km (72 mile) journey from Smooth Rock Falls, the nearest town. The train up to Fraserdale only ran on Monday, Wednesday, and Friday, and left 20 minutes after arriving.

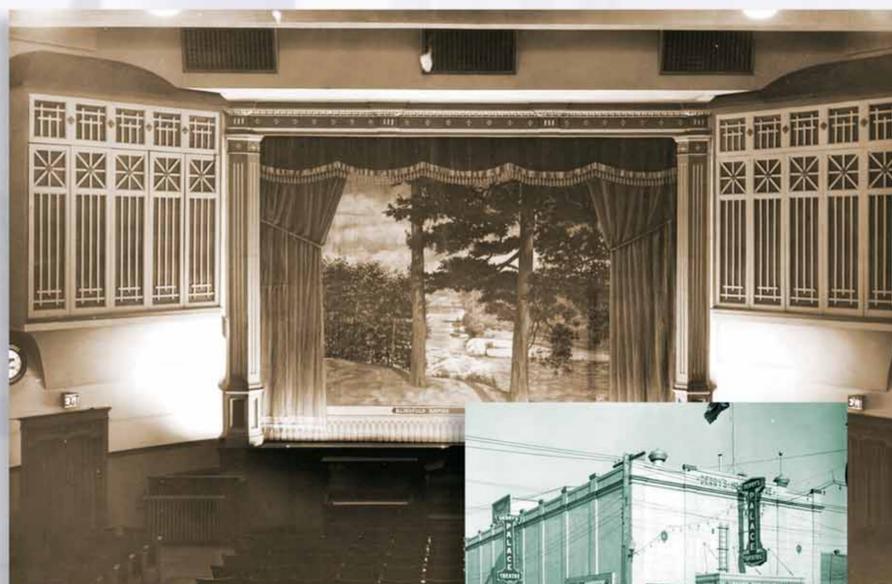
The Canyon Recreation Club building was built by the Hydro-Electric Power Commission of Ontario in 1938, with the 'theatre' occupying the same space as the gymnasium. It was equipped with 100 folding chairs, for a total population of only 125 to 150 people.

The Abitibi Canyon Colony was closed down in 1980.

La colonie d'Abitibi Canyon, située à 5,6 km (3,5 milles) de Fraserdale, a été construite par la société Ontario Power Service Corporation en 1930 pour loger le personnel de la centrale électrique d'Abitibi Canyon, ainsi que leur famille. Jusqu'en 1966, Fraserdale et la proche colonie n'étaient accessibles que par le train, un trajet de 116 km (72 milles) depuis Smooth Rock Falls, la ville la plus proche. Le train à destination de Fraserdale ne roulait que les lundis, mercredis et vendredis et repartait 20 minutes après être arrivé.

L'édifice du Canyon Recreation Club a été construit par la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario en 1938, le « cinéma » occupant le même espace que le gymnase. Il était équipé de 100 chaises pliantes, pour une population totale de 125 à 150 habitants seulement.

La colonie d'Abitibi Canyon a cessé d'exister en 1980.



Palace Theatre, Kenora, front of auditorium, 1947, Theatre photographs (RG 56-11-0-115-8, 10011971)
Palace Theatre, Kenora, avant de l'auditorium, 1947, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-115-8, 10011971)

Palace Theatre, Kenora, exterior, 1947, Theatre photographs (RG 56-11-0-115-3, 10011970)
Palace Theatre, Kenora, extérieur, 1947, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-115-3, 10011970)

The Palace Theatre in Kenora was one of two cinemas in Kenora owned by Joseph Derry. In 1947, Mr. Derry wrote to the Motion Picture Censorship and Theatre Inspection Branch for special permission to occasionally operate with only one projectionist in the booth, in order to give his projectionists one night off per month. Mr. Derry felt that "these men are entitled to this with their steady grind day in and day out" (RG 56-9-0-32-16).

The Palace Theatre was closed in 1950, moved a few doors down the street, and renamed the Paramount Theatre.

Le cinéma Palace de Kenora était l'un des deux cinémas de Kenora appartenant à Joseph Derry. En 1947, M. Derry écrivit à la Direction de la censure des films et de l'inspection des cinémas (Motion Picture Censorship and Theatre Inspection Branch) pour demander une permission spéciale d'opération occasionnelle avec un seul projectionniste dans la cabine, afin de donner à son projectionniste une soirée libre par mois. L'impression de M. Derry était que « ces hommes en avaient le droit avec ce pénible boulot qu'ils faisaient à longueur de journée » (RG 56-9-0-32-16).

Le cinéma Palace a fermé en 1950, a déménagé un peu plus loin sur la même rue et a pris le nom de cinéma Paramount.

The Capitol Theatre in Larder Lake opened in 1938 and was the first theatre in the area. Like many others, it was owned and operated by the Theatre Holding Corporation Ltd. of Toronto, and Kirkland Amusements Ltd. From the 1940s well into the 1960s the janitor lived in the basement, under the stage.

The continuing existence of this theatre was always considered tenuous. On March 17, 1962, the owners wrote to the Theatres Branch asking permission to remove some seats in order to allow dancing. They felt that "the teen-agers in Larder Lake haven't got an available hall for an occasional 'Teen' dance, and there is a possibility that if we book a local band, which specializes in Rock and Roll and the Twist it would subsidize the losses being felt in this location" (RG 56-9-0-36-12). Permission was denied, on the grounds that the theatre's license didn't cover live entertainment.

The theatre finally closed in 1980, and the building was sold.

Le cinéma Capitol de Larder Lake a ouvert en 1938 et était le premier cinéma de la région. Comme tant d'autres, il appartenait aux sociétés Theatre Holding Corporation Ltd. de Toronto et Kirkland Amusements Ltd. et était exploité par elles. Des années 1940 jusqu'à une bonne partie des années 1960, le concierge vivait au sous-sol, sous la scène.

L'existence même de ce cinéma a toujours semblé fragile. Le 17 mars 1962, les propriétaires ont écrit à la Direction des cinémas (Theatres Branch) demandant la permission de retirer quelques sièges afin de faire de la place pour danser. Ils trouvaient que « les adolescents de Larder Lake n'avaient pas de salle disponible pour des danses occasionnelles 'entre adolescents' et, si nous retenions les services d'un groupe local de rock and roll et de twist, cela pourrait subventionner les pertes ressenties en ce lieu » (RG 56-9-0-36-12). La permission fut refusée, pour le motif que le permis de cinéma d'incluait pas les spectacles sur scène.

Le cinéma a finalement fermé en 1980 et l'édifice a été vendu.



Capitol Theatre, Larder Lake, exterior, 1946, Theatre photographs (RG 56-11-0-130-3, 10011979)
Capitol Theatre, Larder Lake, extérieur, 1946, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-130-3, 10011979)

The Grand Theatre in Sudbury first opened around 1908 as a live venue, and by the 1930s was showing both live acts and motion pictures. The theatre was located in a very large building that also included shops, a photographer's studio, and even the bus depot, right under the stage! It was an old-fashioned theatre, built in the style of a grand opera house. A letter from the Chairman of the Ontario Board of Censors to the Executive Assistant to the Prime Minister William Lyon Mackenzie King, dated April 12, 1938, describes the theatre: "The Grand Theatre, . . . is a brick building with an interior practically all of wood construction including a balcony. It is classified among the more hazardous in the Province and the department is of the opinion that complete renovation is long overdue" (RG 56-9-0-69-12). By the late 1940s, the Motion Picture Censorship and Theatre Inspection Branch felt that the necessary improvements could no longer be postponed, and the theatre was informed that its license would not be renewed. The owners decided not to bring the theatre up to standard, and the Grand Theatre closed its doors in 1949.

Le cinéma Grand Theatre de Sudbury a d'abord ouvert ses portes vers 1908 en tant que salle de spectacles et, dans les années 1930, présentait des spectacles sur scène ainsi que des films. Le cinéma se trouvait dans un très grand édifice qui comprenait également des boutiques, un atelier de photographie et même une gare d'autobus, juste sous la scène ! C'était un cinéma à l'ancienne, construit dans le style d'un grand opéra. Une lettre du président de la Commission de la censure de l'Ontario (Ontario Board of Censors) adressée au Chef de cabinet du Premier Ministre William Lyon Mackenzie King, en date du 12 avril 1938, décrit le cinéma : « Le cinéma Grand Theatre . . . est un bâtiment en briques dont l'intérieur est pratiquement entièrement en bois y compris le balcon. Il est classé parmi les plus dangereux édifices de la Province et le ministère pense qu'une rénovation complète aurait dû être effectuée depuis longtemps » (RG 56-9-0-69-12). Vers la fin des années 1940, la Direction de la censure des films et de l'inspection des salles de cinéma (Motion Picture Censorship and Theatre Inspection Branch) considéra que les améliorations nécessaires ne pouvaient plus être reportées et le cinéma fut informé que son permis ne serait pas renouvelé. Les propriétaires décidèrent de ne pas rendre le cinéma conforme aux normes et le cinéma ferma ses portes en 1949.



Grand Theatre, Sudbury, exterior, 1941, Theatre photographs (RG 56-11-0-253-7, 10012573)
Grand Theatre, Sudbury, extérieur, 1941, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-253-7, 10012573)

Grand Theatre, Sudbury, front of auditorium, viewed from balcony, 1941, Theatre photographs (RG 56-11-0-253-3, 10012570)
Grand Theatre, Sudbury, avant de l'auditorium, vu du balcon, 1941, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-253-3, 10012570)

Stories from Ontario's Movie Theatres

Histoires des salles de cinéma ontariennes

Odeon Carlton Theatre, Toronto, front of auditorium, 1948, Theatre photographs (RG 56-11-0-305-3, 10012842)
Odeon Carlton Theatre, Toronto, avant de l'auditorium, 1948, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-305-3, 10012842)

Just about everyone remembers the excitement of a special night out at the movies, whether it was the first evening show as a child, the first date with a future spouse, or the first time seeing the best movie ever! The theatre regulatory files held by the Archives of Ontario tell the many stories of individual theatres, and offer clues for tracing the evolution of social attitudes: including unexpected revelations about the social mores of an earlier time. People often view the 1950s as a repressive era, but it was during this period that some theatres had double, 'lovers' seats. When the film of 'Peyton Place' came out—the book had been briefly banned in Canada as immoral—the Branch was apprehensive about public reaction, and most of the individual theatre regulatory files contain a memo regarding the showing of the film. Despite the concern, there were no complaints. In fact, many theatres reported an increase in patrons, and requested more movies of the same type.

Some may remember the days when there was a more relaxed attitude towards smoking, an attitude that is apparent as one examines the records. As long as a theatre was of fireproof construction, the Theatres Branch had no opinion on smoking in the auditorium or lobbies. Smoking by projectionists was another matter entirely, and anyone caught would have their license suspended.

Today, it's hard to imagine a trip to the movies without freshly popped popcorn, not to mention all the other nutritionally questionable treats available, from french fries to nachos and even pizza! Believe it or not, until the 1950s most theatres in Ontario didn't have confection bars, as they were called, and relied on candy machines. Even when the concession stand became more common, the popcorn was often pre-popped, shipped from Toronto, and only warmed up on site!

People are often surprised to learn that theatre inspection formally began back in 1913, when the 1911 Theatres and Cinematographs Act was amended to provide for the appointment of an Inspector whose job it was to ensure safety and adherence to the Act. The files held by the Archives of Ontario begin in 1938, the year that the Board of Censors and the Inspection Branch were amalgamated to form the Motion Picture Censorship and Theatres Inspection Branch, and continue to 1980—that is, if the theatre survived that long.

Theatres were required to submit plans for every proposed change to a venue's layout, whether it was a large-scale renovation, or simply the installation of a candy bar. One theatre even sent in a drawing showing the possible location for a pay phone—after all, it had the potential for obstructing the paths to the exits! Public safety was a primary concern for the Theatres Branch, and all plans were carefully scrutinized to make sure that no compromises were made to this end.

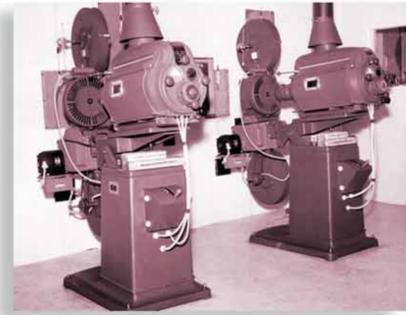
While possessing undeniable aesthetic value, the photographs that form this exhibit were collected by the Theatres Branch as part of their regulatory function. Theatres were required to send in one view showing the entire front of the theatre, two views of the outside rear taken at angles to show the rear wall and one side of the building each, one view taken from the stage to show entrances to the auditorium, one taken from the rear of the auditorium to show the stage and passages leading to the exits, and two or three views showing the lobby and rest rooms. All of this was to aid the Branch in evaluating the safety of the theatres. An entire exhibit could be put together of photographs of rear exit doors.

The theatre files contain applications for licenses, the licenses themselves, Theatre Inspector's Reports, and a wealth of other information. The files are a testament to the diligence of the inspectors, and also provide evidence of the vast number of regulations with which theatres were required to comply. The regulations under the Theatres and Cinematographs Act detailed (among a great many other things) what the walls, floors, roofs and ceilings were to be made of; what types of doors were to be used; the width of the aisles and the distance between rows of seats; and what facilities were to be made available in the 'retiring rooms.' There was even a regulation prohibiting the operation of a motion picture projector while under the influence of alcohol.

It is in the nature of regulatory records such as these to catalogue more bad behaviour than good. Some theatre owners did receive the commendations of the Branch, but reports of people disregarding theatre regulations are far more prevalent. This could give the impression that many theatres were run by individuals with no regard for the law, public safety, or morals. While this impression may or may not be correct, the tales told in the theatre files make fascinating reading.

In addition to stories of bad behaviour, there are stories of strange behaviour. One inspector found that some projectionists had set up housekeeping in the projection suite. There was a hot-plate, toaster, casserole dish, frying pan and various other pots and pans. The inspector politely asked that the articles be removed. One wonders at this mild caution, given that other projectionists were suspended for simply reading the newspaper in the projection suite.

The photographs and stories presented here are but a small sample of the theatres of Ontario. All these and more can be viewed at the Archives of Ontario. If your favourite theatre isn't here, visit our online exhibit at www.archives.gov.on.ca, or come and see us at 77 Grenville Street, Toronto.



Royy Theatre, Terrace Bay, projectors, [ca. 1947], Theatre photographs (RG 56-11-0-257-3, 10012836)
Royy Theatre, Terrace Bay, projecteurs, [ca. 1947], Photographies de cinémas (RG 56-11-0-257-3, 10012836)



Capitol Theatre, Branford, rear of theatre, 1947, Theatre photographs (RG 56-11-0-24-4, 10011914)
Capitol Theatre, Branford, arrière du cinéma, 1947, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-24-4, 10011914)



College Theatre, Toronto, confection bar, 1947, Theatre photographs (RG 56-11-0-282-5, 10012589)
College Theatre, Toronto, comptoir de confiseries, 1947, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-282-5, 10012589)



Algoma Theatre, Sault Ste. Marie, lobby and confection bar, 1947, Theatre photographs (RG 56-11-0-234-7, 10012557)
Algoma Theatre, Sault Ste. Marie, foyer et comptoir de confiseries, 1947, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-234-7, 10012557)



Capitol Theatre, St. Thomas, lobby and confection bar, 1947, Theatre photographs (RG 56-11-0-231-2, 10012834)
Capitol Theatre, St. Thomas, foyer et comptoir de confiseries, 1947, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-231-2, 10012834)

Presque chacun d'entre nous peut se rappeler son propre enthousiasme à l'idée de sortir le soir au cinéma, que cela ait été, enfant, notre première représentation en soirée, notre premier rendez-vous amoureux avec notre futur(e) compagnon(e) ou la première fois que nous avons vu le meilleur film jamais présenté ! Les fichiers de réglementation des cinémas conservés par les Archives de l'Ontario racontent l'histoire des différentes salles de cinéma individuelles et nous donnent des indices pour retracer l'évolution des comportements sociaux, voire des révélations inattendues sur les mœurs sociales d'une époque révolue. Les gens considèrent souvent les années 1950 comme une époque répressive, mais dans ces années-là, certaines salles offraient des sièges doubles, des places « pour amoureux ». À la sortie du film « Peyton Place » - le livre avait été brièvement frappé d'interdiction au Canada sous prétexte qu'il était immoral - la Direction des cinémas (Theatres Branch) appréhendait la réaction du public. De fait, la plupart des fichiers de réglementation des cinémas individuels contiennent une note à propos de la projection de ce film. En dépit de son inquiétude, aucune plainte ne fut enregistrée. En revanche, plusieurs salles ont noté une augmentation de spectateurs et ont demandé davantage de films du même genre.

Certains d'entre nous se souviennent peut-être d'un temps où l'attitude envers les fumeurs était beaucoup plus laxiste, une attitude évidente lorsque nous étudions les dossiers. Tant que les salles étaient construites de matériaux ignifuges, la Direction des cinémas n'émettait aucune opinion quant à l'autorisation de fumer dans les auditoriums ou dans les foyers. Quant il s'agissait des projectionnistes cependant, c'était une tout autre histoire, et tout projectionniste pris à fumer se voyait suspendre son permis.

Il est difficile d'imaginer, aujourd'hui, une sortie au cinéma sans maïs fraîchement éclaté, sans oublier toutes les autres gâteries offertes, à valeur nutritionnelle quelque peu douteuse, des frites aux nachos en passant par les pizzas ! Cela peut sembler incroyable, mais jusqu'aux années 50 la plupart des salles de cinéma ontariennes ne possédaient pas de comptoir de confiseries, comme on les appelait alors, et dépendaient de distributeurs de friandises. Même lorsque les comptoirs de concessions se sont fait plus nombreux, le maïs éclaté était souvent fait d'avance, expédié de Toronto et souvent seulement réchauffé sur place !

Les gens sont souvent étonnés d'apprendre que l'inspection des cinémas a commencé officiellement dès 1913, lorsque la loi de 1911 sur les cinémas et les cinématographes (Theatres and Cinematographs Act) a été amendée pour prévoir la nomination d'un inspecteur dont la fonction était de garantir la sécurité et le respect de la loi. Les fichiers conservés par les Archives de l'Ontario commencent en 1938, année où la Commission de censure (Board of Censors) et la Direction de l'inspection (Inspection Branch) ont fusionné pour former la Direction de la censure des films et de l'inspection des cinémas (Motion Picture Censorship and Theatres Inspection Branch), et vont jusqu'aux années 1980, si le cinéma a survécu jusque là.

Les propriétaires des cinéma devaient soumettre les plans de tout changement prévu à la disposition du site, que ce soit une rénovation à grande échelle ou simplement l'ajout d'un comptoir de friandises. Un des cinémas a même envoyé un plan indiquant l'emplacement possible d'une nouvelle cabine téléphonique - après tout, elle aurait pu obstruer le trajet vers l'une des sorties ! La Direction des cinémas avait pour souci premier la sécurité publique et elle examinait scrupuleusement tous les plans pour s'assurer que ce domaine ne souffrait d'aucun compromis.

Si elles possèdent une valeur esthétique indéniable, les photographies composant cette exposition ont été recueillies par la Direction des cinémas dans le cadre de leur vocation de réglementation. Les salles devaient envoyer une prise de vue de toute la façade du cinéma, deux prises de vue de l'arrière, en angle, pour montrer chacune le mur arrière et l'un des murs latéraux de l'édifice, une prise de vue de la scène permettant de voir les entrées de la scène et de l'auditorium, une prise de vue du fond de l'auditorium montrant la scène et les voies de passage menant vers les sorties et deux ou trois prises de vue illustrant le foyer et les toilettes. Ces clichés devaient permettre à la Direction d'évaluer la sécurité du cinéma. On pourrait faire une exposition complète uniquement avec les clichés des portes de sortie arrière.

Les dossiers des cinémas regroupent des demandes de permis, les permis eux-mêmes, les rapports de l'inspecteur et toute une panoplie d'autres renseignements. Les fichiers témoignent de la diligence des inspecteurs et sont la preuve du nombre des règlements que les cinémas devaient respecter. Les règlements relatifs à la loi sur les cinémas et les cinématographes détaillaient, entre autres, de quoi les murs, les sols, les toits et les plafonds devaient être faits, le type de portes utilisé, la largeur des allées, la distance entre les rangées de sièges, ainsi que les installations que les « endroits privés » devaient comporter. Il y avait même un règlement interdisant l'opération d'un projecteur sous l'influence d'alcool.

C'est la nature même des dossiers de réglementation que de cataloguer davantage les mauvaises conduites que les bonnes. Certains propriétaires de cinéma ont reçu des mentions élogieuses de la part de la Direction, mais les rapports de non-respect des règlements des cinémas sont beaucoup plus nombreux. Cela pourrait donner l'impression que bon nombre de gérants de salles cinéma n'avaient aucun respect de la loi, de la sécurité publique ni de la morale. Que cette impression soit correcte ou non, les histoires que nous racontent les dossiers des cinémas sont fascinantes à lire.

Outre les mauvaises conduites, il y a des histoires de comportements étranges. Un inspecteur a découvert que certains projectionnistes s'étaient installés dans la cabine de projection. Il y a trouvé une plaque de cuisson, un grille-pain, une cocotte, une poêle à frire et d'autres éléments de batterie de cuisine. L'inspecteur a poliment demandé que ces articles soient éliminés. On peut s'étonner de ce simple avertissement, quand d'autres projectionnistes étaient suspendus pour avoir simplement lu le journal dans la cabine de projection.

Les photographies et les histoires présentées ici ne sont qu'un bref échantillon des cinémas de l'Ontario. Vous pouvez venir les voir et voir bien davantage aux Archives publiques de l'Ontario. Si votre cinéma préféré ne se trouve pas ici, visitez notre exposition en ligne à www.archives.gov.on.ca ou venez nous voir au 77, rue Grenville, à Toronto.



Royy Theatre, Terrace Bay, confection bar, [ca. 1947], Theatre photographs (RG 56-11-0-257-3, 10012836)
Royy Theatre, Terrace Bay, comptoir de confiseries, [ca. 1947], Photographies de cinémas (RG 56-11-0-257-3, 10012836)

Lost Treasures and New Uses

Trésors perdus et nouveaux emplois



The Capitol Theatre in Cornwall opened in January 1928 as a class A establishment, exhibiting both theatrical performances and motion pictures; it seated 1261. It was one of only 15 theatres in Canada built in the atmospheric style, characterized by the clouds and stars that were projected onto the curved ceilings. One of the most striking features of this particular theatre, however, was the fact that the inspectors never had a bad word to say about it! The Theatre Inspector's Report of October 8 and 10, 1955, states that "Wooden floor etc., but exceptionally well looked after. This building [is] an example as to how older construction can be maintained for public safety" (RG 56-9-0-15-8).

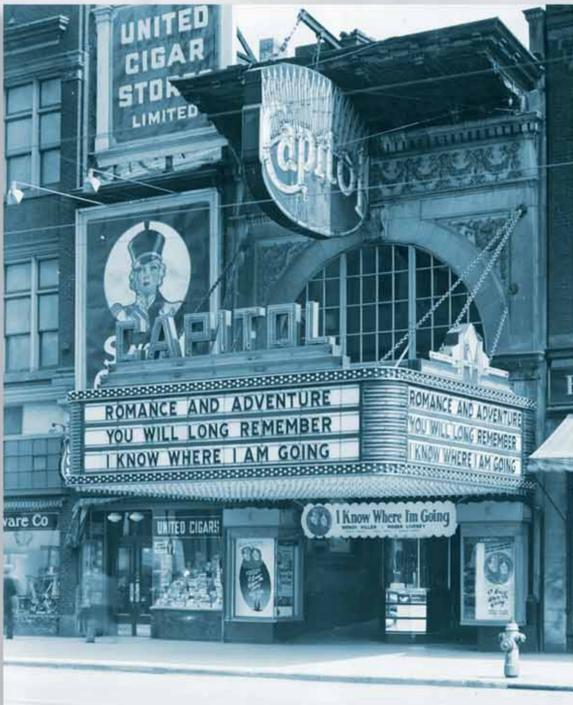
The Capitol Theatre was demolished in the 1990s after years of struggle on the part of the Save the Capitol committee and the Capitol Action Group. The committee asked the Cornwall City Council for forgiveness of taxes in order to keep the theatre running. It had been declared a heritage building on the municipal, provincial, and national levels, and the provincial and federal governments had committed to provide nearly 75% of the estimated five million dollars needed for a complete restoration. The city sold the property to developers, claiming that the province wanted the site for a government building. The provincial government had no such plans.

Le cinéma Capitol de Cornwall a ouvert en janvier 1928, en tant qu'établissement de catégorie A, présentant à la fois des pièces de théâtre et des films. Il disposait de 1 261 places et était l'un des 15 cinémas au Canada construits dans un style dit atmosphérique, c'est-à-dire avec des nuages et des étoiles projetés sur la voûte du plafond. L'une de ses caractéristiques les plus frappantes cependant, fut le fait que les inspecteurs n'eurent jamais rien à dire de mal sur ce cinéma ! Le rapport de l'inspecteur des cinémas, en date des 8 et 10 octobre 1955, indique « Plancher de bois etc., mais exceptionnellement bien entretenu. Pour les vieilles bâtisses, cet édifice est le modèle d'un entretien conforme à la sécurité publique » (RG 56-9-0-15-8).

Le cinéma Capitol a été démolé dans les années 1990 après des années de lutte de la part du comité Sauvez le Capitol (Save the Capitol) et du groupe d'action Capitol (Capitol Action Group). Le comité demanda au conseil municipal de Cornwall une remise d'impôts afin de poursuivre l'exploitation de la salle. Ce cinéma avait été déclaré édifice du patrimoine aux niveaux municipal, provincial et national et les gouvernements provincial et fédéral s'étaient engagés à fournir près de 75 % des cinq millions de dollars prévus pour une rénovation complète. La ville vendit la propriété à des promoteurs, prétendant que la province voulait le site pour en faire un édifice gouvernemental. Le gouvernement provincial n'avait jamais eu de tels projets.

Capitol Theatre, Cornwall, front of auditorium, 1947, Theatre photographs (RG 56-11-0-46-7, 10011940)

Capitol Theatre, Cornwall, avant de l'auditorium, 1947, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-46-7, 10011940)



Capitol Theatre, Hamilton, exterior, 1945, Theatre photographs (RG 56-11-0-87-1, 10011957)

Capitol Theatre, Hamilton, extérieure, 1945, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-87-1, 10011957)

The Capitol Theatre in Hamilton, designed by the renowned theatre architect Thomas W. Lamb, opened on New Year's Eve, 1917, as Loew's Theatre. It featured a well in the lobby, into which patrons would throw coins before entering the auditorium to watch vaudeville performances and moving pictures. The name was changed by the new owners in 1922. The theatre closed as a movie house in 1971, but was briefly revived in 1972 as Starvin' Marvin's Burlesque Palace. This venture was unsuccessful, and the 2259-seat auditorium was demolished. The lobby section now houses a restaurant.

Correspondence from the theatre file proves that personal injury lawsuits are nothing new. In 1942 a woman sued the theatre after falling on one of the stairways. The lawyer for the theatre responded that "the complainant fell on the stairway and at the time did not appear to be injured to any extent. From what the manager tells me it is not an uncommon thing for persons, particularly ladies, to fall on stairways, owing usually to the fact that they are too anxious to get a first glimpse of the screen instead of watching where they are going" (RG 56-9-0-25-11). One wonders why this problem inflicted mainly women.

Le cinéma Capitol d'Hamilton, conçu par Thomas W. Lamb, un architecte renommé pour ses cinémas, a ouvert le soir de la Saint Sylvestre 1917, sous le nom de cinéma Loew's. Il possédait un puits dans le foyer, dans lequel les spectateurs lançaient des pièces avant de pénétrer dans l'auditorium pour assister à un spectacle de vaudeville ou à un film. Les nouveaux propriétaires ont changé le nom en 1922. La salle a abandonné ses fonctions de cinéma en 1971, mais fut brièvement rouverte en 1972 sous le nom de Starvin' Marvin's Burlesque Palace. Cette entreprise n'eut pas de succès et l'auditorium de 2 259 places fut démolé. La partie correspondant au foyer est aujourd'hui un restaurant.

La correspondance conservée au dossier du cinéma prouve que les poursuites pour préjudice personnel ne sont pas nouvelles. En 1942, une femme a intenté un procès au cinéma après être tombée dans l'un des escaliers. L'avocat du cinéma a répondu que « la plaignante est tombée dans l'escalier et n'a pas semblé le moins du monde blessée à ce moment-là. D'après ce que me dit le gérant, il n'est pas inhabituel que des personnes, surtout des femmes, tombent dans les escaliers parce qu'en général elles ont plus hâte de ne pas rater la première image à l'écran que de faire attention à l'endroit où elles mettent les pieds » (RG 56-9-0-25-11). On peut se demander pourquoi ce problème affectait surtout les femmes.

The Imperial Theatre in Ottawa was built in 1914, and featured both a balcony seating over 200, and loges, or box seats, for over 100 patrons. In 1938 the venue was popular enough to be fined twenty dollars for overcrowding and people standing in the aisles. Ten years later, however, the theatre had to reduce the seating capacity to meet the requirements for a one-man projection booth, as they could no longer afford to employ two men. The theatre closed in 1955, and eventually became a concert hall, Barrymore's.

The Imperial, and other Ottawa theatres ran afoul of the Lord's Day Act in 1950. The Chairman of the Motion Picture Censorship and Theatres Inspection Branch wrote to Ottawa theatre owners on April 21, stating "the theatres in your city have been used [on Sundays] more than any others in Ontario and in most cases you have ignored our arrangement with the Lord's Day Alliance of Canada. You are all familiar with the requirements. They are quite simple. You write me for certain forms which are to be completed twenty-one days prior to any performance, and they must be completed in full. . . From this date should any of your theatres be opened on Sunday for any event, without the necessary forms being completed, I shall ask the Provincial Secretary to deal with the matter" (RG 56-9-0-50-1).

Le cinéma Imperial d'Ottawa a été construit en 1914 et comprenait à la fois un balcon de plus de 200 places et des loges acceptant plus de 100 spectateurs. En 1938, il était suffisamment populaire pour recevoir une amende de vingt dollars pour fréquentation excessive et parce que des spectateurs étaient debout dans les allées. Dix ans plus tard, cependant, le cinéma dut réduire son nombre de places afin de se conformer aux exigences d'une cabine de projection à un seul projectionniste, puisqu'il ne pouvait plus se permettre d'employer deux hommes. Le cinéma a fermé en 1955 et a fini par devenir une salle de concerts, le Barrymore's.

Le cinéma Imperial, ainsi que d'autres cinémas d'Ottawa, ont enfreint la loi sur le dimanche (Lord's Day Act) en 1950. Le président de la Direction de la censure des films et de l'inspection des cinémas (Motion Picture Censorship and Theatres Inspection Branch) a écrit aux propriétaires de cinéma d'Ottawa le 21 avril, leur déclarant : « les cinémas de votre ville ont été ouverts [les dimanches] plus que tous les autres cinémas ontariens et, dans la plupart des cas, vous avez ignoré notre arrangement avec l'Alliance du jour du Seigneur du Canada (Lord's Day Alliance of Canada). Vous connaissez tous les exigences. Elles sont très simples. Vous me demandez certains formulaires par écrit qui doivent être remplis vingt et un jours avant tout spectacle et ils doivent être remplis entièrement. . . À partir de maintenant, si l'un de vos cinémas était ouvert le dimanche pour un spectacle quelconque, sans que vous ayez rempli les formulaires nécessaires, je demanderais au Secrétaire de la province de prendre les choses en main » (RG 56-9-0-50-1).



Imperial Theatre, Ottawa, entrance, [ca. 1938], Theatre photographs (RG 56-11-0-179-3, 10012529)

Imperial Theatre, Ottawa, entrée, [ca. 1938], Photographies de cinémas (RG 56-11-0-179-3, 10012529)



The La Plaza Theatre opened in the 1930s. It was informally known as the Acropolis in the late 1950s, although it was never licensed under that name. In 1962 it became the Dundas, and in 1965, Cinema Ellas. The venue is now a concert hall, the Opera House.

The inspector who visited the theatre on May 5 and 6, 1939, found a number of unusual articles stored in the dressing rooms: light fixtures, an old couch, pieces of linoleum, cardboard cartons, a meat chopper, two boilers for hot dogs, and a roll top desk in pieces!

Le cinéma La Plaza a ouvert dans les années 30. Il était connu officieusement sous le nom d'Acropolis vers la fin des années 50, bien qu'aucun permis n'ait été délivré à ce nom. En 1962, il devint le Dundas et en 1965, le Cinéma Ellas. Le site est aujourd'hui une salle de concerts, le Opera House.

L'inspecteur qui a rendu visite au cinéma le 5 mai 1939 a trouvé un certain nombre d'articles inhabituels entreposés dans les loges des artistes : des luminaires et un vieux sofa, des morceaux de linoléum, des cartons, un bœuf à viande, deux réchauds à hot-dog et un bureau à cylindre en pièces détachées !

La Plaza Theatre, Toronto, front of auditorium, 1947, Theatre photographs (RG 56-11-0-279-6, 10012582)

La Plaza Theatre, Toronto, avant de l'auditorium, 1947, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-279-6, 10012582)

From Stage to Screen and Screen to Stage

De la scène à l'écran et vice-versa



Capitol Theatre, Chatham, foyer, [ca. 1947], Theatre photographs (RG 56-11-0-34-4. 10011928)
Capitol Theatre, Chatham, foyer, [ca. 1947], Photographies de cinémas (RG 56-11-0-34-4. 10011928)

The Capitol Theatre in Chatham was built by Harris Theatres Ltd. of Sarnia, who sold the property, building, and equipment to Famous Players in February of 1930, before the theatre even opened. The auditorium was divided in 1975 to create a dual cinema. The theatre was closed in 1995, and scheduled for demolition that same year. The Chatham Capitol Theatre Coalition was formed to save the theatre, and acquired the property from the city in 1996. Renovations to refurbish the theatre as a live venue are ongoing.

An anonymous letter to the Chief Inspector, dated May 21, 1947, had the following to say about the conditions at the Capitol: "I most certainly object to paying 45¢ admission to the Capitol Theatre here, when on Saturday nights, which by the way is the only night I can attend the theatre, and a greedy management of the place, packs the aisles and blocks the exit doors with people during the hours nine and ten pm. It is a disgrace and a hazard [sic] to all who attend" (RG 56-9-0-12-2). The writer signed his or herself 'just disgusted.' The inspector felt that the complaint was 'greatly exaggerated.'

Le cinéma Capitol de Chatham a été construit par la société Harris Theatres Ltd. de Sarnia, qui a vendu la propriété, l'édifice et l'équipement à Famous Players en février 1930, avant même l'ouverture du cinéma. En 1975, l'auditorium a été divisé pour en faire un cinéma à deux salles. Le cinéma a fermé en 1995 et sa démolition était prévue la même année. Une coalition a été formée, la Chatham Capitol Theatre Coalition, pour sauver le cinéma et elle a acheté la propriété à la ville en 1996. Des rénovations visant à remettre le cinéma à neuf et à en faire une salle de spectacles sont toujours en cours.

Une lettre anonyme, envoyée à l'inspecteur en chef et datée du 21 mai 1947, décrivait les conditions au Capitol comme suit : « Je m'objecte catégoriquement à payer 45 ¢ l'entrée au cinéma Capitol le samedi soir, le seul soir d'ailleurs où je peux aller au cinéma, quand le gérant, par cupidité, entasse les gens dans les allées et bloque les portes de sortie à neuf et dix heures du soir. C'est une bonte et un danger pour tous les spectateurs » (RG 56-9-0-12-2). L'auteur, dont on ne sait pas si c'est un homme ou une femme a signé « simplement éceuré ». L'inspecteur a jugé que la plainte était « de beaucoup exagérée ».

The Classic Theatre in Cobalt was built as a combination vaudeville and moving picture theatre. By 1938, it was licensed for motion pictures only. In 1943, a letter from the Chairman of the Theatres Branch to the theatre states that "nearly three years ago I visited the above theatre and found it to be one of the most hazardous and poorly managed theatres in the North. These conditions still exist" (RG 56-9-0-13-10). The theatre closed briefly between 1959 and 1962, and permanently shut its doors as a movie house in 1973. The building was used for storage for the next twenty years, but in 1993 the town decided to restore the theatre and turn it into a live venue.

It appears that some unauthorized alterations to the theatre were attempted in 1941. The Chief Inspector wrote the theatre owners on February 13, noting that "someone apparently too free with an axe has chopped half way through the 10" by 10" post supporting the main wooden beam under the auditorium."

Le cinéma Classic de Cobalt a été construit pour servir de scène de vaudeville et de salle de cinéma. À partir de 1938, il n'obtient plus que le permis de cinéma. En 1943, une lettre du président de la Direction des cinémas (Theatres Branch) au Classic affirme que « j'ai rendu visite au cinéma mentionné ci-dessus et il y a près de trois ans et j'ai trouvé qu'il était l'une des salles de cinéma du Nord les plus dangereuses et les moins bien gérées. Cet état de fait n'a pas changé » (RG 56-9-0-13-10). Le cinéma a fermé brièvement entre 1959 et 1962, puis a fermé définitivement ses portes en 1973. L'édifice a servi d'entrepôt pendant les vingt années suivantes, puis en 1993 la ville a décidé de remettre le cinéma en état et d'en faire une salle de spectacles.

Il semble qu'en 1941, quelques altérations au cinéma aient été effectuées sans autorisation. L'inspecteur en chef écrivit aux propriétaires du cinéma le 13 février, indiquant : « quelqu'un manifestement un peu trop enthousiaste a débranché à la hache la moitié d'un pilier de 10 par 10 po (25,4 par 25,4 cm) soutenant la poutre maîtresse se trouvant sous l'auditorium ».



Classic Theatre, Cobalt, front of auditorium, [ca. 1944], Theatre photographs (RG 56-11-0-41-5. 10011934)
Classic Theatre, Cobalt, avant de l'auditorium, [ca. 1944], Photographies de cinémas (RG 56-11-0-41-5. 10011934)



Tivoli Theatre, Hamilton, lounge, 1947, Theatre photographs (RG 56-11-0-101-3. 10011967)
Tivoli Theatre, Hamilton salon, 1947, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-101-3. 10011967)

The Tivoli Theatre in Hamilton opened in 1924 as a combination vaudeville and movie house. The Tivoli complex originally held a carriage factory, and then a small storefront nickelodeon in 1907. The theatre closed as a movie house in 1990, and reopened as a venue for live stage shows in 1995. The building has been designated a historic site under the Ontario Heritage Act.

Smoking in the theatre was a long-standing issue at the Tivoli. In the Theatre Inspector's Report of August 10 and 11, 1943, it was noted that "an area outside the Men's Room and to the right of projection room is a lounging place for male patrons. They lean over the railing smoking and drop articles on seated patrons below. It could easily be a lighted cigarette in a lady's hair or wearing apparel. This place should be enclosed with glass or blocked up entirely" (RG 56-9-0-28-8). On February 14, 1955, the Assistant Director of the Theatres Branch told the Hamilton Fire Prevention Bureau that the Theatres Branch approved of a designated smoking area in the theatre, as "Many patrons prefer seats on the auditorium floor but, not being addicted to the tobacco habit resent being surrounded by smokers."

Le cinéma Tivoli d'Hamilton a ouvert en 1924 en tant que salle de spectacles de variété et de cinéma. Le complexe Tivoli abritait à l'origine une manufacture de chariots, puis, en 1907, un petit nickelodeon ayant pignon sur rue. Le cinéma a cessé de projeter des films en 1990, mais a rouvert comme salle de spectacles en 1995. L'édifice a été déclaré site historique en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

Fumer dans la salle a longtemps posé un problème au Tivoli. Dans le rapport de l'inspecteur des cinémas, en date de 10 et 11 août 1943, il est indiqué : « une zone à la sortie des toilettes des hommes et à la droite de salle de projection sert de lieu de détente pour les spectateurs masculins. Ils se penchent au-dessus de la balustrade pour fumer et font tomber des articles sur les spectateurs assis en dessous. Cela pourrait être aussi bien une cigarette allumée tombant dans les cheveux ou sur les vêtements des femmes assises en dessous. Cet endroit devrait être fermé par une cloison de verre ou complètement bloqué » (RG 56-9-0-28-8). Le 14 février 1955, le directeur adjoint de la Direction des cinémas a dit au bureau de prévention des incendies d'Hamilton (Hamilton Fire Prevention Bureau) que la Direction approuvait les zones réservées aux fumeurs, parce que « de nombreux spectateurs préfèrent s'asseoir dans l'auditorium, mais, n'ayant pas d'accoutumance au tabac, s'irritent du fait qu'ils sont entourés de fumeurs. »

The Capitol Theatre in Port Hope opened on August 15, 1930, in a former fish shop, with the auditorium section occupying what used to be a livery. It was the first theatre in the country built specifically for talking pictures. The Capitol operated as a cinema for 57 years, finally closing in 1987. The Capitol Theatre Heritage Foundation eventually bought the building, and in 1993 began a process of restoration. It is now used to showcase both performing arts and films.

An early manager of the theatre took his responsibilities towards his younger patrons very seriously. On November 4, 1939, he wrote to the Chief Inspector: "Noticing a tendency on the part of children to ignore the National Anthem at the end of our Saturday matinees, I thought of playing it at the beginning, but on looking up the Theatres and Cinematographs Act I find that it is required to be played at the conclusion of each performance. Will you please let me know whether that is intended to be taken literally or not? I think you will agree that if children are not taught at school to respect the National Anthem, it is better to play it when they have to respect it than when they are bent on getting out of the theatre as quickly as possible" (RG 56-9-0-59-11). The Chief Inspector had no objection.

Le cinéma Capitol de Port Hope a ouvert le 15 août 1930 dans une ancienne poissonnerie, la partie de l'auditorium occupant ce qui était autrefois un parc de voitures de louage. Il fut le premier cinéma du pays construit spécialement pour le cinéma parlant. Le Capitol a été exploité comme cinéma pendant 57 ans et a fermé en 1987. La fondation patrimoniale du cinéma Capitol (Capitol Theatre Heritage Foundation) a fini par acheter l'édifice et, en 1993, a commencé le processus de restauration. Il sert désormais à la représentation de spectacles et de films.

Un des premiers gérants du cinéma prenait ses responsabilités envers ses jeunes spectateurs très au sérieux. Le 4 novembre 1939, il écrivit à l'inspecteur en chef : « Remarquant la tendance, chez les jeunes enfants, à ne pas tenir compte de notre hymne national à la fin des matinées du samedi, j'ai pensé le faire jouer au début. Cependant, lorsque j'ai consulté la loi sur les cinémas et les cinématographes (Theatres and Cinematographs Act), j'ai trouvé qu'il était demandé de le jouer à la fin de chaque représentation. Pouvez-vous, s'il vous plaît, me dire s'il faut prendre ces mots vraiment à la lettre ? Je pense que vous serez d'accord que si, à l'école, l'on n'apprend pas aux enfants à respecter l'hymne national, il vaut mieux le jouer lorsqu'ils doivent le respecter, plutôt que lorsqu'ils n'ont qu'une envie c'est de sortir du cinéma le plus rapidement possible » (RG 56-9-0-59-11). L'inspecteur en chef n'a émis aucune objection.



Regent Theatre, Oshawa, ladies lounge, 1917, Theatre photographs (RG 56-11-0-175-5. 10012526)
Regent Theatre, Oshawa, salon des femmes, 1917, Photographies de cinémas (RG 56-11-0-175-5. 10012526)

The Regent Theatre in Oshawa opened in 1919 showing vaudeville acts and motion pictures. It survived for many years as a movie theatre, before eventually closing and being converted to a nightclub. In 2000, the owner of the site petitioned the City of Oshawa for permission to demolish the building. Instead, the city declared it a heritage building and began the Regent Theatre Renewal Project, with plans to restore the theatre for use as a live performance space.

The manager of the Regent wrote to the Assistant Director of the Theatres Branch on May 7, 1956, asking special permission to keep the door to the projection suite locked. Patrons who were "a bit under the influence" had a habit of stumbling into the projection room whilst searching for the men's room. Permission was denied on the grounds that it was classed as an emergency exit and therefore must be unlocked during performances. (RG 56-9-0-57-13).

Le cinéma Regent d'Oshawa a ouvert en 1919 pour présenter des pièces de vaudeville et des films. Il a survécu longtemps comme cinéma, mais a fini par fermer et se convertir en boîte de nuit. En 2000, le propriétaire du site a envoyé une pétition à la ville d'Oshawa pour obtenir un permis de démolition de l'édifice. Au lieu de cela, la ville l'a déclaré édifice du patrimoine et a commencé le projet de rénovation du cinéma Regent, avec des plans de rénovation en vue d'en faire une salle de spectacles.

Le gérant du Regent écrivit au directeur adjoint de la Direction des cinémas (Theatres Branch) le 7 mai 1956 pour demander une permission spéciale afin de garder la porte de la cabine de projection fermée à clé. Des spectateurs « légèrement sous l'emprise de l'alcool » avaient tendance à entrer dans la salle de projection en titubant tandis qu'ils cherchaient les toilettes des hommes. La permission fut refusée pour le motif que cette porte était catégorisée comme sortie de secours et, par conséquent, qu'elle devait rester ouverte pendant les représentations.